



Bilan de compétences

Contexte

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'avoir les outils et l'accompagnement pour analyser leur parcours professionnel et définir un projet professionnel ou de formation. Il est à la demande du bénéficiaire.

Durée

21 heures au total avec intersessions (en fonction des contraintes du bénéficiaire)

Lieux

Dans les locaux de NOVE Concept, en distanciel ou mixte

Public visé

Agents de la fonction publique hospitalière

Tarifs

1 600€

Délais d'accès

3 semaines minimum, démarche sur plateforme "MonCompteFormation"

Accessibilité aux personnes en situations de handicap

Pour tout besoin de demande d'adaptation de la formation pour une personne en situation de handicap, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre référente handicap : Madame Frédérique Menier au 06.18.03.52.46

Modalités d'inscription

Vous pouvez nous contacter directement ou vous inscrire via votre compte CPF. Ensuite l'un de nos conseillers vous contactera par téléphone afin de valider ensemble votre projet professionnel.



Objectifs

- De faire le point sur votre parcours professionnel, vos attentes et vos besoins par apport à celui-ci.
- D'identifier les pistes professionnelles réalistes et réalisables pour vous.

D'après l'article R6313-4 du code du travail, le bilan de compétences se déroule en 3 étapes :

- Une 1ère étape d'exploration de votre parcours, de vos acquis, de vos points forts ainsi que de vos centres d'intérêt, de vos motivations, de vos valeurs, de vos compétences. Le but est d'identifier les possibilités professionnelles qui vous sont accessibles.
- Une 2ème étape qui consiste en la définition du ou des projet(s).
- Une 3ème étape de mise en forme du projet (plan d'action) avec une analyse des différentes étapes nécessaires à sa réalisation en le confrontant à vos contraintes professionnelles actuelles, mais aussi personnelles.

Habilitation

Habilitation GOLDEN
Certification Qualiopi

Modalités pédagogiques

Le bilan de compétences est une démarche individualisée, qui se déroule le plus souvent sur 7 à 8 séances (de 2 à 3 heures) sur une durée de 7 à 8 semaines pour un total de 21 heures. L'intégralité de la prestation de bilan de compétences est assurée par le même intervenant.

Le bilan peut se faire hors temps de travail ou sur temps de travail et est financé par le CPF.

Méthodes pédagogiques

Les méthodes et les outils seront adaptés à vos besoins et vos objectifs. La démarche consiste en des entretiens individuels durant lesquels il est prévu une alternance d'échanges et de travail personnel à l'aide de différents outils (outils d'aide à la réflexion, tests, recherche d'informations, ...).



Modalités d'évaluation

Un questionnaire d'évaluation de l'atteinte de vos objectifs et attentes est proposé à l'issu du bilan et à 6 mois du bilan, un nouveau questionnaire d'évaluation des objectifs et des attentes.

Conditions de réalisation

Être agent de la FPH

- Sur le temps de travail : l'accord de votre employeur est nécessaire
- En dehors du temps de travail : vous n'êtes pas tenu d'en informer votre employeur
- Partiellement sur le temps de travail : une négociation avec votre employeur est nécessaire pour vous libérer de vos heures de travail.

Notre bilan de compétences est réalisé conformément aux dispositions des articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail.